

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juillet 2020 - Délibération n° 2020/07/48

Objet : PROPOSITION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRI DES DECHETS RECYCLABLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST SUR LE NOUVEAU CENTRE DE RECYCLAGE DE BEAUNE-LES-MINES EXPLOITE PAR LIMOGES METROPOLE.

L'an deux mille vingt, le 29 juillet, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 23 juillet 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – MAGOUTIER Gérard – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – LEROUX Adeline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – BORD Jean-Jacques – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – COMBEAU Isabelle.

Etaient excusés :

DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FINI Alain – LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – LEGROS Jean-Bernard – FOUCHET Céline – PAROT Jean-Pierre – PATAUD Annick – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Pouvoirs : (II de l'article 3 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020)

1. M. DESLOGES Georges donne pouvoir à Mme DUBOUIS Sandrine.
2. M. BOUDEAU donne pouvoir à Mme VELLEINE-DEMAY Corinne.
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
5. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
6. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle.
7. M. LEGROS Jean-Bernard donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre.
8. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.
9. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.

Suppléances :

Mme LEROUX Adeline remplace Mme FOUCHET Céline.
M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.
Mme COMBEAU Isabelle remplace Mme CAILLAUD Monique.

Secrétaire de séance : Mme POITOU-LE BIHAN Delphine

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	51	60			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
60	-	-	-	-	-

Considérant la cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et avec le Plan Régional de gestion des déchets adopté en Aquitaine,

Vu le courrier daté du 13/02/19 d'engagement de Limoges Métropole à trier les flux d'emballages de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest dès la fermeture du centre de tri de Noth,

Vu le courrier daté du 20/02/19 de soutien de la Communauté de communes à Limoges Métropole dans le cadre de l'Appel à Projet CITEO – centre de tri,

Vu l'arrêté préfectoral haut-viennois du 13/12/18 portant enregistrement des activités exercées par le futur centre de recyclage de Limoges métropole.

Contexte :

Le Président rappelle que la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, cliente du centre de tri d'EVOLIS23 à Noth destiné à fermer le 30 août 2020, a émis, début 2019, le souhait d'apporter les déchets issus de ses collectes sélectives au centre de recyclage de Limoges Métropole afin de bénéficier de ce nouveau process industriel moderne pour trier ses déchets conformément aux nouveaux standards soutenus par CITEO. Par courrier daté du 13/02/19, il précise que Limoges Métropole acceptait de trier nos flux d'emballages dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

Objet et durée :

Afin d'acter la démarche, le Président donne lecture de la convention proposée par la Conférence de l'entente intercommunale regroupant Limoges métropole, Syded 87 et Evolis 23. Ce document contractuel a pour objet de définir les modalités techniques et financières de gestion du tri du flux sélectif dit « emballages » qui sera apporté par Creuse Sud-Ouest au nouveau centre de recyclage de Beaune-Les-Mines exploité par Limoges Métropole. Ce flux s'entend avec l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et métalliques. Il est précisé que cette convention entrerait en vigueur au 1^{er} septembre 2020 pour 4 mois (fin au 31/12/20), date concordant à la fois avec le lancement de l'extension des consignes plastiques sur le territoire de la régie intercommunale et à la fermeture du centre de tri de Noth. Elle pourra ensuite être tacitement reconduite 2 fois 1 an.

Coût de tri et révision :

Pour 2020, le tarif du tri du flux emballages ménagers recyclables est fixé à **180 €/Tonne**. Le président souligne que, suivant l'article 6.3. dudit document, ce coût pourra être **révisé chaque année** par délibération du Conseil Communautaire de Limoges Métropole en décembre, pour l'année N+1, et proposer aux collectivités au travers d'un avenant à la convention.

Par ailleurs, CITEO impose la réalisation de 18 caractérisations annuelles pour le nouveau flux en extension.

Refus de tri :

En 2020, leur financement est intégré au coût de tri à la Tonne ; à compter du 01/01/2021, le tarif de **traitement des refus** sera de **117 €/Tonne**.

Un principe de bonus/malus est également mis en place pour l'ensemble des apporteurs au centre de recyclage.

A titre informatif uniquement et sans base contractuelle pour les tonnages, le Président présente le plan annuel ci-dessous de dépenses prévisionnelles pour Creuse Sud-Ouest (basé sur les tonnages 2019):

	Tarifs TTC appliqués en 2020	Tonnages CCCSO réf 2019	prévisionnel
Tri du flux emballages ménagers recyclables avec ou sans papier en €/T	180,00 €	106 T	19 080,00 €
Caractérisation du gisement entrant selon la norme XP-X30-437 en €/caractérisation	114,00 €	18 unités	2 052,00 €
Rachat de badges d'accès pour les chauffeurs en cas de perte	18,50 €/badage	/	/
Total estimatif			21 132,00 €

Envoyé en préfecture le 11/08/2020

Reçu en préfecture le 11/08/2020

Affiché le

SLOW

1 ID : 023-200067189-20200729-20200748-DE

Coût de refus de tri 2021
(en réf aux caractérisations 2019)
– hors bonus/malus

117,00 €

Le Président rappelle qu'un montant prévisionnel de 22 500,00 € TTC a été inscrit au budget annexe CTDMA 2020 pour cette action.

Le transport entre la déchèterie et le centre de recyclage sera effectué en régie.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Accepte la convention pour le tri des déchets recyclables de la Communauté de Communes par le nouveau centre de recyclage de Beaune-Les-Mines exploité par Limoges Métropole.
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY

